

COMMISSION chargée de l'examen du projet de
 résolution de M. Testelin et plusieurs de ses
 collègues, relatif à la nomination d'une Com-
 mission spéciale et annuelle pour l'examen des
 projets de lois portant déclaration d'utilité
 publique des chemins de fer. (N° 16, session
 1882). — Nommée le 11 février 1882.

MM.

*Commission chargée de
 l'examen du projet de loi
 portant déclaration d'utilité
 publique des chemins de fer*

- | | | | |
|----------------|----------|----------------------------|-----------------------------|
| 1 ^o | BUREAU : | CHARDON. | <i>Chardon</i> |
| 2 ^o | — | GÉNÉRAL PÉLISSIER. | <i>Merlin</i> |
| 3 ^o | — | MALENS. | <i>Vivienot Secrétaire</i> |
| 4 ^o | — | BOZÉRIAN. | <i>Malens</i> |
| 5 ^o | — | GÉNÉRAL MARQUIS D'ANDIGNÉ. | <i>Grignon (président)</i> |
| 6 ^o | — | TESTELIN. | <i>Dufrenoy - président</i> |
| 7 ^o | — | LA CAZE. | <i>Hoblot</i> |
| 8 ^o | — | VIVENOT. | <i>Cuvierot</i> |
| 9 ^o | — | THUREL. | <i>Synaud-Ducrocq</i> |

S. M. 1.



Séance du jeudi 16 février 1882 à une heure et demie
 M. le Général Pelissier est nommé Président, et M. Vivierot secrétaire.
 Chacun des membres de la commission rend compte successivement de
 ses opinions émise dans son bureau lors de la nomination de la commission.
~~M. Vivierot est nommé rapporteur.~~

M. Rozieron demande que le rôle de la commission soit bien défini, et que celui
 de l'ancienne commission.

M. le Général d'Andigné demande que la commission ne soit pas une
 commission d'urgence; et souhaite voir quand un projet est prêt si
 la finance de l'état ne sera pas trop engagée, si une ligne est plus
 utile que telle autre.

La séance est levée à deux heures.

Le Président

Le Secrétaire

M. Vivierot

Séance du Samedi 18 février 1882 à deux heures un quart
 M. le Général d'Andigné rappelle que le rôle de la commission semble
 mal entendu si la commission ne se livre pas à un examen approfondi
 de la situation des lignes. Les ressources ne sont plus aussi abondantes;
 et faudra prévoir à l'entretien des lignes d'égale importance.
 On ne peut pas commencer son travail à la fois.

On devra tout d'abord s'occuper des chemins stratégiques, puis de
 ceux présentant plus particulièrement la caractéristique d'intérêt général.

M. Malherbe croit que ce que vient d'indiquer M. le Général d'Andigné
 ne doit pas figurer dans le rapport de la commission; la commission a
 comme tâche de faire l'examen de la situation dans la situation
 du Ministre. C'est au Gouvernement qu'il appartient d'apprécier
 l'urgence. Il faut laisser au Gouvernement sa liberté d'action.

Le classement des lignes est réglé par la loi.

Pour former la commission, on aura à prendre en considération
 l'aspect stratégique, l'intérêt commercial, une partie de son

Des relations économiques. On tiendra compte des dépenses quand on
disposera les budgets.

C'est la loi de budget imposé au Gouvernement par la loi.

M. le Général D'Andigné propose qu'il soit une commission
d'hommes de bien. Le Gouvernement répondra que le statut
à l'université que l'on voudrait. On ne peut le mettre dans
le décret de démission à la commission toute la portée de
l'université. Le décret est un décret de la loi.
Le décret est pas pratique.

La commission des amende pour ne pas oblige les hommes à
venir à chaque fois pour chaque projet; et pour donner
plus d'indépendance aux membres de la commission.

Le projet a été communiqué pour l'usage de la commission
c'est à dire que la commission de la loi, la commission de
l'université et la commission.

La commission a répondu que à l'exception de la partie que de
la question technique.

M. le Général D'Andigné dit que M. Malin a répétée tout
le rôle de la commission.

Pourquoi ne pas une commission spéciale à la loi pour éviter la
pression de l'attente de la loi.

M. le Général D'Andigné peut venir de la grande commission en
appelant l'attention de M. Malin sur la loi. M. Malin a dit
M. Bertelin dit que en dehors de la commission d'urgence
peut intervenir auprès de M. Malin.

La présente commission n'a pas été une commission d'urgence
plus de la députation et de l'attente. Plus tard de
étude nouvelle et de démission, des modifications de
la loi ont été relatives.
M. Rivier dit que la loi de la loi qui a été adoptée.
La loi est la loi et dans l'université tout ce qui

Le Directeur
J. Pellissier

Le Secrétaire
A. M. M.

Séance du jeudi 2 Mars 1882 à L'Heure.

M^r Dupresne est nommé président, et M^r Vivier est secrétaire.

M^r Curvot est chargé du rapport relatif au projet de loi déclaratif d'utilité publique de la première section du chemin de fer de Bourges à Allouan compris entre Bourges et Lasserre.

M^r Albert Grévy dit que le rôle de la Commission ne doit pas se borner à proposer la déclaration d'utilité publique; il y a aussi à examiner les conditions d'exécution soit par une Compagnie soit par l'Etat.

M^r Curvot fait observer que jusqu'à la Commission des chemins de fer et sans le projet ^{proposé} d'utilité publique du chemin de fer de Bourges et d'ailleurs par l'Etat pour la France, et pour l'étranger par des Compagnies.

Si le mode actuel d'exécution peut être modifié, la Commission ne sera pas véritablement saisie.

M^r Eugène Descazes dit qu'on ne doit pas laisser la Commission d'indication prendre pour l'initiative de programmes de loi de l'avenir; la proposition relative à ce chemin de fer de Bourges à Allouan ne sera pas renvoyée à la Commission.

M^r Malcus dit que l'envoi à une Commission spéciale pour un long temps de proposer des un projet de loi à raison de son importance et qu'il y a une question de crédits, il faut une décision de la Commission des finances.

M^r Malcus est nommé rapporteur du projet de loi déclaratif d'utilité publique du chemin de fer de Chateaubriant à Phérenet.

M^r Chardac est nommé rapporteur du projet de loi déclaratif d'utilité publique du chemin de fer d'Issoudun à Saint-Florent. En ce qui concerne le chemin de fer de Châteauneuf sur Loire au Puy de la Vierge, il sera renvoyé à M^r le Ministre des Travaux publics si l'approbation de M^r le Ministre et le Gouvernement est obtenue.

Le Secrétaire est nommé M^r Vivier

Le Président

Le Secrétaire
M^r Vivier

u
Séance du mercredi 15 Mars 1882 à 2 heures

Sont présents M. Dufrane président, Vivant secrétaire,
Alber Guiry, Malin, Curriot, Edmond Duvoy et Dufrane.
M. le Ministre des Travaux publics dit que le projet de loi
relatif au chemin de fer de Souk-Aras déposé par M. Raynal
n'a pas mentionné une convention passée avec M. Lodi, Comte,
Convention passée avec la Compagnie de Bone Guelma
La Compagnie a pris son engagement postérieurement au vote
de la loi par la Chambre des Députés.

Le rapport du Sénat concernant l'acte des engagements
de la Compagnie.

M. Roussier Comte-Luciani Directeur des Travaux publics
peut-être ne veut-il modifier la loi et de la renvoyer à
la Chambre.

Une échange d'explication a eu lieu entre M. Curriot et M. le
Ministre des Travaux publics et M. Roussier sur le point de
résoudre pour beaucoup d'inspiration tout que la loi n'a
permis par de donner aux actionnaires 6%.

A la suite d'une observation faite par M. Chardon, il est entendu
que la commission des Travaux publics n'a pas en vue
dans la convention insérée au Bulletin des lois, l'infirmité des
Travaux publics.

M. Chardon est nommé rapporteur du projet de loi ayant
pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer
de Souk-Arahas à Sid-el-Hemess.

Justification des déclarations par le Ministre des Travaux publics
par l'Assemblée générale des actionnaires de Bone Guelma
aux administrateurs de la Compagnie.

M. Curriot donne lecture de son rapport sur le chemin de fer
de Souk-Arahas à Sid-el-Hemess (1^{re} section) entre Bouze et Saccara
Le rapport est adopté.

M^r Chardon donne lecture du rapport de M. Malherbe sur le chemin de
Chateaubriant à Plœurnel

Le rapport est adopté

M^r Chardon donne ensuite lecture de son rapport sur le chemin de
St-Hondre à St-Florent

Le rapport est adopté

La séance est levée à cinq heures

Le Président
J. Dupresne

Le Secrétaire
M. ...

Séance du Mercredi 22 Mars 1882 à cinq heures sous la
présidence de M. Dupresne.

M^r Roussier sous-secrétaire lit des travaux publiés relatifs à la séance
et donne des explications sur les dispositions venant d'être votées par le conseil
sur le chemin de fer de Saint-Arzon voté par la Chambre des députés.

La Compagnie d'Angoulême rembourse les avances faites par l'Etat dit que les
produits atteignent 6%, ce qui s'attendait le mensuel ou les produits
atteignent 8%. Cette disposition a été faite pour l'impôt.

Cette disposition a été supprimée de propos délibéré par la commission de la
Chambre des députés.

M^r Roussier fait l'historique de l'effort. Le ^{projet de loi de M. de Hémery} ~~commissaire~~ ^{est} amendé par
la loi de 1877. Le capital d'origine s'est accru sur le vu de
projet par la Compagnie d'Angoulême dans le chiffre de 2 ans.

Il s'agit d'une page d'Etat qui a été faite en 1877.

Si on a un tel plan on a l'Etat et la Compagnie de construction nouvelles,
il faut diff. de déterminer le capital de première subvention.

Une convention a été faite à l'Etat à 2% d'intérêt et à l'Etat le point de
vue à 3% d'intérêt.

Cette convention fut soumise au conseil d'Etat par M. de Hémery qui y
avait bien de passer une convention plus complète avec la Compagnie de

Bona Guzman, devant un grand nombre de personnes à sa table avec les
membres de la Compagnie.

Une junte ou commission fut proposée en conférence à l'occasion du conseil d'Etat
(novembre 1870)

~~Le~~ Le projet de convention continue trois dispositions nouvelles
Le Gouvernement général présente des objections, et on laisse les
dispositions contestées comme à l'usage pour être suffisamment étudiées.

Le Gouvernement parlementaire de la Chambre des Députés se livre à une étude
approfondie de l'affaire et y envoie 2 projets de convention proposés à la
Commission de la Chambre

Le Gouvernement parlementaire fait dispenser l'article 4, et même pour la
Mémorandum de Raynaud; elle conclut que la disposition sur le
compétence administrative, et se basant sur ce qu'elle interprète la loi de 1877
(lettre de direction à la Compagnie de 19 juillet 1877. Réponse du Ministre du
12 juillet 1877 constatant l'accord)

Elle était d'avis qu'elle n'avait à s'occuper que de la ligne et
de la route à Sidi-Hamessi.

Le Ministre de l'Intérieur lui envoie le nouveau rapport 4/5.

M. Chardon donne lecture d'une partie du discours de Raynaud à la
Chambre des Députés

M. le Sous-Secrétaire d'Etat dit que quand même la Compagnie s'achèverait dans
un an, on reprendrait l'affaire des insuffisances devant le conseil d'Etat;
on a même demandé la Compagnie Bona Guzman, puisqu'elle ne se
trouve pas dans de bonnes affaires.

M. Malleva dit qu'il lui semble qu'il y a contradiction entre la
correspondance échangée en juillet 1877 et celle échangée entre février 1878
entre le Ministre et la Compagnie Bona Guzman.

M. le Sous-Secrétaire d'Etat donne des explications au sujet de ces lettres

M. Viviani demande à M. le Sous-Secrétaire d'Etat des renseignements sur
le projet de recommandation voté par la Chambre des Députés pour le poste de
chef de poste en faveur de Chateaux-Thierry comparé avec Armand et
Bardou.

L'avis du Ministre de la Guerre au sujet d'une variante demandée par la Commission d'ingénieurs de l'armée pour faire un Tardivois vers par un Dohin.

M^r Vivier est nommé rapporteur du projet de loi relatif au chemin de fer de Châtillon-Thierry à Lormes

M^r Malens est nommé rapporteur du projet de loi relatif au chemin de fer de la Seine à Aïeu - Temouchent

M^r Merlin est nommé rapporteur du projet de loi relatif au projet de loi chemin de fer de Blanc à Arguel

Après discussion relative au chemin de fer de Souk-arrhas, la Commission se divise à l'unanimité qu'il y a lieu de proposer la déclaration d'utilité publique du projet de loi voté par le Conseil des députés.

M^r Chandon donne lecture de la première partie de son rapport relatif au projet de loi concernant la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Souk-arrhas à Sidj-el-Hennassi.

M^r Merlin donne lecture de son rapport relatif au chemin de fer de Blanc à Arguel; ce rapport est adopté.

M^r Vivier donne lecture de son rapport relatif au chemin de fer de Châtillon-Thierry à Lormes; ce rapport est adopté.

La séance est levée à cinq heures

Le Président

Le Secrétaire

J. Dupresne

Alvion

Séance du Samedi 25 mars 1882 à une heure
Présidence de M^r Dupresne

M^r Chandon donne lecture de la dernière partie de son rapport relatif au projet de loi concernant la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Souk-arrhas à Sidj-el-Hennassi.

M^r Malens donne lecture de son rapport; ce rapport est adopté.

La séance est levée à deux heures

Le Président

Le Secrétaire

Alvion

Reprise de la séance du Samedi 25 Mars 1882 à trois heures
 M. Malens expose qu'il a entre d'une convention passée entre le
 Gouvernement général et M. Jean Buisson, entrepreneur d'ouvrages de
 l'Etat, un projet de concession.

La convention passée avec l'Etat algérien est une convention à
 l'étranger ; la garantie d'intérêt est de 4.85 %.

Le mode de procéder ne paraît pas réglé à M. Malens ; M. Buisson
 qu'on a dit directeur s'en retire.

Mais il n'en reste pas moins établi qu'il y a un grand nombre
 de personnes aux grandes Compagnies, et que l'on se hâte ainsi à leur
 égard, si les Compagnies particulières ne peuvent pas faire
 autrement pour d'autres lignes.

M. Malens critique aussi l'indication d'un chiffre maximum ; il
 voudrait mieux tenir à l'ordre.

Le chiffre maximum fixé à 9 millions dans la convention Jean Buisson
 et abaisé à 8 millions mille francs dans la convention avec
 l'Etat algérien ; ainsi on y ajoute 1500000 francs pour les
 suppléments.

M. Albué Grévy dit que le projet a été envoyé à l'Etat il
 y a plus d'un an.

Mais après qu'on a proposé une ligne l'Etat algérien.

Le chemin de la Seine à An-Té-mouchard est une ligne de plus
 importante de l'Algérie.

Cinq Compagnies ont été autorisées à faire des études des
 chemins après dans les provinces d'Oran.

Les Compagnies font des offres qui ne s'éloignent pas beaucoup de ceux
 des autres.

M. Albué Grévy annonce encore une adjudication, le conseil général de
 suite à chemin via par le Suis d'un adjudication.

M. Joffre tient à la Compagnie a huit à dix, en arrivant en
 Algérie M. Grévy tient avec l'Etat algérien à dix.

Mais plus tard le comité de l'Algérie s'est réuni, M. Grévy

première partie avec l'ouest algérien à 4.80%.

La demande en concession forme mis en concurrence; la Compagnie Jean
Marné la concession à 4.60%, l'ouest algérien demandé 4.80%.

Jean Marné existant le chemin dans un délai plus court; pour la
Capital d'Alger et de la capitale au chiffre qui sont fixés par le
Conseil général des ports et chemins.

M. Grey a envoyé toutes les offres au Gouvernement; un projet de
convention sur proposé avec le C^{te} Jean Marné.

Pour Ain Temouchent à Tlemcen le Conseil général a une demande
de nouvelles études; on a une des les comités Ain Temouchent à
Tlemcen à l'Etat central; Oran à Ain Temouchent deux
comités à l'Etat central.

M. Grey a une autre commission l'exécution des autres lignes de
lud-Oranais

Une des lignes considérées à l'ouest algérien a été votée

D'une part de rattachement une autre convention a été proposée pour
l'Etat d'Oran à Ain Temouchent avec l'ouest algérien.

M. Grey a une des explications à la Commission de la Chambre

M. Jean Marné protestant; pour il a dit que'il remontrant à
l'Etat. l'ouest algérien restant donc seul.

On propose aujourd'hui un chemin de fer de la Seine à
Ain-Temouchent, avec l'Etat d'Alger et de la prolongement de
Ain-Temouchent à Tlemcen.

La concession de la ligne d'Ain-Temouchent à Tlemcen

est faite à l'Etat central, mais dans la condition que la
d'Alger et de la capitale publique sans participation dans le délai
de deux ans; une partie de l'Etat de Tlemcen, mais le délai
est insuffisant en regard des dépenses du Conseil général des
ports et chemins.

On parle pour une plus des autres lignes de lud-Oranais,
à l'Etat de Tlemcen à la frontière du Maroc.

Il ne faut oublier que le montant minimum des frais d'exploitation

et abasé de Houssain à Juvv France.
La Commission décide qu'il y a lieu de demander au Ministère des explications.
La séance est levée à quatre heures, à deux.

Le Président

Le Secrétaire

D. Dupreux

Wissart

Séance du mercredi 27 mars 1872 à 2 heures

M. Vassoy Ministre des Travaux publics et M. Roumeau sous Secrétaire d'Etat assistent à la séance.

M. le Ministre des Travaux publics fait connaître que la Compagnie de l'Ouest algérien vient à portée de délai de un an et demi à deux ans pour la délivrance d'illots publics de prolongement de Aïn-Temochen à Tlemcen. Le rapport propose prorogation de cet engagement.

M. Malens fait connaître les propositions du conseil général des ports et chemins pour la Compagnie de l'Ouest algérien; le prolongement de l'Ouest algérien n'a pu être obtenu par le conseil général des ports et chemins.

Il est décidé qu'on s'en rapporte de l'entente administrative, la Compagnie de l'Ouest algérien ne demande plus tard pour les prolongements vers Tlemcen de garanties plus élevées.

Il est annoncé qu'on a admis dans la convention une forme nouvelle de délivrance d'illots publics; ce délai ne peut être fixé que pour la construction.

Il ne faut pas de mettre à la disposition de l'Ouest algérien; actuellement on peut avoir une Compagnie localement; après le vote de la loi, le Gouvernement sera rendu responsable.

M. Roumeau dit que le conseil général des ports et chemins avait conclu à l'essai sur la convention et la ligne d'Alger à Tlemcen à cause des grandes difficultés techniques.

La suite des engagements l'Administration a conclu à une convention éventuelle.

M^r Terni Marni a été entendu pour la lecture des travaux publics du conseil
Général

La Compagnie de l'ouest algérien a fait valoir que ses offres étaient aussi
avantageuses que celles de Terni Marni; elle a adressé une dévotion pour une
ligne dite exploitée et qui supporte deux fois que l'intérêt de capital exigé.
des propositions sont reçues pour une Compagnie nouvelle.

M^r Malou explique dans quelles conditions Terni Marni a été entendu au
conseil Général.

M^r Roussier dit que c'est bien dans la même administration de travaux publics
que M^r Terni Marni a été entendu, et compare devant la lecture des
Contenances.

L'avis de la lecture des travaux publics du conseil Général a été adopté;

L'ouest algérien ne peut être indifférent pour le temps d'un engagement qui
pourrait lui être imposé dans un délai très long, et devrait être traité
dans un moment plus favorable pour elle.

M^r Curinot dit que la ligne de Tlemcen à la mer a été rejetée les débiter
d'ailleurs, et que Tlemcen professe maintenant des vœux d'extension à Oran
pour la direction la plus courte.

M^r le Ministre des Travaux Publics dit que la Compagnie demand. également
le prolongement de cette ligne dans il a été question.

Ne faut-il pas attendre que la situation de l'ouest se soit améliorée
comme d'Algérie devenue elle? On pourra peut-être garantir à un
taux moindre que 4.8 1/2 %.

Pour l'ouest l'Algérie on a garanti 6% pour un volume très important,
et peut-être on a obtenu d'elle une réduction.

On sera bien plus libre si on n'est pas lié.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu de proposer l'adoption pure
et simple du projet de loi (majorité de 6 voix contre 1)

La Commission décide à la majorité qu'une nouvelle convention sera
formée avec la Compagnie, et que le délai de deux ans pour la déclaration
d'utilité publique sera maintenu dans la convention.

La Commission décide en outre qu'il sera pris acte dans le moment

Des engagements pris par la Compagnie pour l'entretien de
financement au delà de Tlemcen, le Gouvernement se réserve la
complète liberté d'action si des propositions plus avantageuses lui
sont faites par d'autres demandeurs en concession.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Président
J. Desfray

Le Secrétaire
F. Vivent

Séance du Samedi 20 mai 1852 à une heure et demie.
M. Vivent donne lecture de son rapport relatif à la 1^{re} section
du chemin de fer de Bagan à Aouch, compris entre Bagan et Lange
le rapport est adopté.

M. le Professeur Rimbaut donne communication d'une lettre de M. le
Ministre des Travaux publics du 8 avril 1852, et du projet de
Convention portant du 17 avril à Tunis le dit chemin de fer par l'itinéraire
13 pour lui la Compagnie de l'ouest algérien précédemment à la
Convention ci-dessus du chemin de fer d'Alger à Oran - Oran à
Tlemcen, et par laquelle la Compagnie d'Alger a accepté la
Convention des autres lignes dans la construction des d'ici au
Maroc.

M. Curvint rend compte du voyage qu'il a fait au mois
d'avril pour étudier la question des chemins de fer de
l'Est-Ouest.

Les habitants de Tlemcen ne tiennent pas tant à venir à
Oran qu'ils jurent la mer par le plus court chemin
possible : ils proposent la direction S. D. Salabbi Tlemcen,
pour avoir plus tard la ligne qui la rattacherait la
plus directement à la mer.

Le conseil général d'Oran dans sa dernière séance sur la
demande de représentation de Tlemcen se décide à

l'immense bien-être de Tlemcen à Oran, le supportant au
 Gouvernement du soin de faire le chemin du bas Oran à Tlemcen.
 Les membres de Tlemcen à Oran ont voté l'avis de
 l'Assemblée : par chemin de fer le plus direct 12^h la tournée.
 M. Malens est nommé rapporteur
 La séance se lève à deux heures trente cinq minutes

Le Président

Le Secrétaire

J. Dupre

M. Malens

Séance du jeudi 1^{er} juin 1882 à une heure
 M. Abbat donne lecture de son rapport sur le chemin de fer de
 Casbah à Guingamp.
 Le rapport est adopté

M. Malens donne lecture de son rapport relatif au chemin de fer
 de la Sémia à Ain - Belmoucheur

Le rapport est adopté — La séance est levée à 1^h 1/2
 de séance

Le Président

M. Malens

J. Dupre

Séance du jeudi 15 juin 1882 à deux heures
 M. Chardon est nommé rapporteur du projet de loi relatif au chemin
 de fer de Semblé à St Brieuc, et au rachat du chemin de fer
 de Boudon à St Brieuc

M. Dufresne est nommé rapporteur du projet de loi relatif à divers
 chemins de fer dans les Landes

M. Curivot est nommé rapporteur du projet de loi relatif au
 chemin de fer de Vitré à Fougères

M. Meunier est nommé rapporteur du projet de loi relatif au
 chemin de fer de Gisors à Pacy le Français

M. Rivier est nommé rapporteur du projet de loi relatif au
 chemin de fer de Dragagnac à Cognac

M^r Vivierot donne lecture de son rapport relatif au
projet de loi relative pour objet d'activer l'exploitation
provisoire de divers chemins de chemins de fer.
La séance se termine à deux heures trois quarts

Le Président

Le Secrétaire

J. Dupresne

A. Vivierot

Séance du jeudi 22 juin 1882 à une heure
Sont présents M^r Dupresne président, Vivierot secrétaire, Curviot,
Merlin, Chandon, Nollot, Lyman Durvenay, Malcor
M^r Dupresne donne lecture de son rapport relatif au projet de loi
ayant pour objet 1^o de déclarer d'utilité publique l'établissement dans
le département des Landes de plusieurs chemins de fer d'intérêt local
2^o d'approuver une traité passé entre la Compagnie de M^r de
les concessions nouvelles de ces chemins
Le rapport est adopté
M^r Merlin donne lecture de son rapport sur le chemin de fer
de Givros à Paray le Monial
Le rapport est adopté
M^r Curviot donne lecture de son rapport relatif au chemin de fer
de Viti à Fontjéan et prolongement
Le rapport est adopté
La séance se termine à une heure trois quarts

Le Président

Le Secrétaire

J. Dupresne

A. Vivierot

Séance du mardi 27 juin à trois heures
 M^r Vivierot donne lecture de son rapport relatif au chemin
 de fer de Draguignan à Grasse. Ce rapport est adopté.
 M^r Chandon donne lecture de son rapport relatif au
 chemin de fer de Senebade à St Bonnet et au rachat de la
 ligne de Senebade à St Bonnet. Ce rapport est adopté.
 M^r Vivierot est nommé rapporteur du projet de loi
 relatif au chemin de fer de Nyons à Pierrelatte
 M^r Roblot est nommé rapporteur du projet de loi
 relatif au chemin de fer de Gerbevillers à Bruyères
 La séance est levée à quatre heures

Le Président	Le Secrétaire
J. Dupresne	A. Vivierot

Séance du Samedi 8 juillet 1877 à trois heures
 M^r Vivierot donne lecture de son rapport relatif
 au projet de loi de déclaration d'utilité publique du
 chemin de fer de Nyons à Pierrelatte.
 Ce rapport est adopté.

Le Président	Le Secrétaire
J. Dupresne	A. Vivierot

Séance du 20 juillet 1882

La séance s'ouvre à 1^h 3/4 sous la présidence de M^r Dupesne
M^r Merlin donne lecture du rapport qu'il a préparé sur
le projet de loi relatif au chemin de fer de Casamogza à Arreau
Le rapport est adopté.

M^r Merlin donne lecture d'un autre rapport sur un projet
de loi ayant pour objet l'établissement d'une seconde voie, de
réfection et de parachèvement sur le chemin de fer de ~~la~~ Magne
à Vouziers et à Apremont.
Le rapport est adopté.

M^r Chardon donne lecture du rapport qu'il a préparé sur
le projet de loi relatif à la déclaration d'utilité publique
d'un chemin de fer de L'Argentière à S^t Servin
Le rapport est adopté.

M^r Chardon donne ensuite lecture du rapport sur le chemin
de fer de Casamogza à Bonifacio.
Le rapport est adopté.

La séance est levée à 2 heures

Le Président

Le Secrétaire

J. Dupresne

Cuney

Séance du 24 juillet 1882.

Présidence de M^r Dupesne.

La séance est ouverte à 1 h. 42.

M^r Chardon donne lecture de son rapport sur le chemin de
fer de Cours à Sargé.

Après quelques explications, le rapport est adopté.

M^r Noblot donne ensuite lecture de son rapport sur le chemin de
fer de Gerbéviller à Bruyères.

Le rapport est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

M. Chardon, en l'absence de M. Vivierot en voyage, est secrétaire.

Le président,
J. Dupreux

Le secrétaire,
R. Maréchal

Séance du 27 juillet 1882.

Présidence de M. Dupreux.

Lecture de rapports :

M. Chardon donne lecture de son rapport sur la ligne d'annexes à Albertville.

Adopté.

Le secrétaire,
R. Maréchal

Le président,
J. Dupreux

Séance du 28 juillet 1882.

Présidence de M. Dupreux.

Lecture de rapports :

M. Merlin donne lecture de son rapport sur la ligne de Fontenay-Belmonte à Breuil-Barrot.

Adopté.

Le secrétaire,
R. Maréchal

Le président,
J. Dupreux

Séance du 29 juillet 1882.
Présidence de M. Dufresne.

Lecture de rapports :

M. Merlin donne lecture de son rapport sur le chemin de fer de Fontenay-le-Comte à Breuil-Barret.

Adopté.

M. Chardon donne lecture de son rapport sur le chemin de fer de Fontenay-le-Comte à Cholet.

Adopté.

M. Dufresne donne lecture de son rapport sur l'exploitation de diverses lignes de chemin construites par l'Etat et non concédées.

Adopté.

M. Malens donne lecture de son rapport sur le chemin d'intérêt local de Lyon à St Just à Vaugneray et Mornant.

Adopté.

Pas d'autres rapports. La séance est levée.

Le secrétaire,
A. Chardon

Le Président,
J. Dufresne

Séance du 9 Mars 1882

Président M. Dufrenoy

M. Curruet donne lecture du rapport qu'il a préparé sur le projet de loi relatif à la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Santa Lucia à Calvi.

Le rapport est adopté, et il est décidé qu'il en sera demandé l'urgence. La séance est levée.

Le Président
Dufrenoy

Le Secrétaire
Curruet

Séance du 7 Avril 1882

Président M. Dufrenoy

M. Noblet donne lecture du rapport qu'il a préparé sur le projet de loi relatif à la ligne de Demani au Catelet.

M. Maclean donne également lecture du rapport préparé sur les chemins de fer de Sigi Rivier à Nichelin et de Port-Boulet à X.

Ces rapports sont adoptés. La séance est levée.

Le Président
Dufrenoy

Le Secrétaire
Curruet

Séance du 22 décembre 1882 à midi et demi

Présidence de M. Dupresne, assisté de M. Laminot, Noblet, Chardon et Vivierot

M. Laminot donne lecture de son rapport relatif au chemin de fer de
Orléans à la Ferté-Macé

Le rapport est adopté.

M. Chardon donne lecture de son rapport relatif au chemin de fer de
Marais à Saugères

Le rapport est adopté.

La séance est levée à une heure

Le Président

J. Dupresne

Le Secrétaire

M. Vivierot

Séance du 23 décembre 1882 à une heure et demie

Présidence de M. Dupresne.

M. Vivierot donne lecture de son rapport sur le projet de loi ayant pour
objet de proroger le délai fixé par la loi du 23 mars 1876 pour
rendre définitive la concession du chemin de fer de Pont-d.-Montgou
à Arrant au nord et l'Etat au sud et la Compagnie du chemin de fer
du Midi.

Le rapport est adopté.

M. Mealli donne lecture de son rapport relatif au chemin de fer de la
Guèche à la ligne de Comen à Montluçon

Le rapport est adopté. Il est décidé qu'il y a lieu de poursuivre jusqu'au moment
où le Ministère des Travaux publics aura été entendu par la Commission, la
chemise de ce chemin de fer jusqu'à ce qu'il soit classé par la loi de 1879.

La séance est levée à 2 heures

Le Président

J. Dupresne

Le Secrétaire

M. Vivierot

Séance du 25 Janvier 1883

Présidence de M. Dufrenoy. Présents MM. Curvot, Malen, Eyraud-Ducouray, Vivier, Merlin, Albué Groy
M. Chardon donne lecture de son rapport relatif au chemin de fer d'intérêt général de Bètheniville à Challerange
Le rapport est adopté.

La Commission renvoie à l'examen de la Commission des chemins de fer de l'année 1883 le projet de loi relatif au chemin de fer de la Guanche à la ligne de Tours à Montluçon, ainsi que le projet de loi relatif à la détermination d'isolats publics de chemins de fer du Pont de l'Alma aux Montluçon
La séance est levée à 2 heures

Le Président
J. Dufrenoy

Le Secrétaire
Albué Groy

Séance du 14 Janvier 1883 à une heure

Présidence de M. Dufrenoy. Présents MM. Curvot, Malen, Eyraud-Ducouray, Vivier, Merlin

La Commission des chemins de fer de l'année 1883 s'étant réunie
du projet de loi relatif au chemin de fer de la Guanche à la ligne de Tours à Montluçon, ce projet venant devant la Commission de l'année 1882

Le projet n'a pas été compris dans la loi de classement du 11 juillet 1879, ainsi qu'il figure dans l'état B du chemin de fer d'intérêt local qui précède dans le rapport d'intérêt général. Le projet a été communiqué à M. de Miculle qui a dit de lui en faveur

La Commission est d'avis qu'il convient de délibérer sur ce projet et y a bien de demander des renseignements complémentaires à M. le Ministre des Travaux publics sur la triple, et l'importance de la ligne.

Le Bureau du Département de l'Orne qui vient que la motion de
 la valeur de l'année pour le public
 Commission de la demande de l'état B qui a été présentée
 la Chambre, mais n'a pas été homologuée par une loi.
 La Commission ajourne en conséquence la discussion à une
 prochaine séance.
 La séance est levée à une heure de deux.

Le Président Le Secrétaire
 J. de Préville Al. Vivier

Séance du 7 juillet 1883

Présidence de M. Dupresne. Présents MM. Curviot, Collot,
 Melin, Chaudon et Vivierot Secrétaire.
 L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi portant
 déclaration d'utilité publique du chemin de fer de la Guiche à
 la ligne de Foucaucourt à Mort-Houy.
 M. Melin donne des explications sur l'histoire de cette affaire.
 M. Foucaucourt (decha) et introduit au sein de la Commission à valuer
 la déclaration d'utilité publique de la ligne, en forme de loi qui
 peut être communié par le Département de l'Orne.
 La Commission décide qu'elle ajourne à nouveau la discussion
 à l'ordre du jour de la prochaine séance.
 La séance est levée à une heure de deux.

Le Président Le Secrétaire
 J. de Préville Al. Vivier

Séance du 19 juillet 1883

Présidence de M. Dufresne. Présents M. Merliu, Soblot, et Vivrenot Secrétaire

M. Merliu donne communication de divers renseignements relatifs au tracé probable de la ligne de la Guanche à la ligne de Comen à Monthuon ; ce tracé sur une distance de 4500^m par Monthuon

M. Merliu donne lecture à la Commission de son projet de rapport modifié ; la Commission ajourne à novembre la décision sur le projet de production de nouveaux renseignements par M. Merliu Directeur ou Ministre des Travaux publics, notamment sur l'imputation et fixation des dépenses de construction de la ligne, et sur la traction B

La séance est levée à une heure trois quarts

Le Président

Le Secrétaire

J. Dufresne

A. Vivrenot

Séance du 21 juillet 1883

Présidence de M. Dufresne. Présents M. Merliu, Soblot, Malens, Eymard-Duverney et Vivrenot Secrétaire

M. Merliu donne communication à la Commission des nouveaux renseignements qui lui ont été fournis au Ministère des Travaux publics sur la ligne de la Guanche à la ligne de Comen à Monthuon ; il a donné communication de l'état B annexé au projet de 1878 par M. de Feytaud, et fait indiquer les lignes d'intérêt local qui peuvent être incorporées dans le réseau d'intérêt général. L'état B comprend une ligne de Chateaufort à Nevers

M. Merliu donne à nouveau lecture de son rapport.

Le rapport est adopté.

La séance est levée à une heure

Le Président

Le Secrétaire

J. Dufresne

A. Vivrenot